

Bruxelles, le 8 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Le Syndicat des Librairies Francophones de Belgique (SLFB)¹, l'Association des Éditeurs belges (ADEB²) ainsi que le Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PILEn³) s'associent pour vous adresser le présent courrier.

Nous désirons vous partager notre grande inquiétude concernant le projet de règlement sur les retards de paiement actuellement en discussion au niveau européen, au sein de la commission du marché intérieur.

Nous en comprenons bien l'intérêt et les objectifs louables pour certains secteurs. Cependant le secteur du livre ne fonctionne pas d'une façon classique :

- Le commerce de librairie ne dispose pas d'une grande trésorerie et sa survie se base sur le roulement entre la vente, les retours possibles des invendus (une nouveauté peut être retournée chez le fournisseur jusqu'à 9 mois) et les délais de paiement à 30, 60 jours ou plus.
- En librairie, la rotation d'un titre est en moyenne de 120 jours, vous comprendrez aisément que le payer 30 jours après sa réception ou bien le payer 60 jours voire 90 jours après réception est fondamentalement différent. Cela obligerait le libraire à prévoir constamment plusieurs semaines de trésorerie. Quand on sait que la trésorerie est généralement déficitaire de janvier à septembre, cela mènerait bon nombre de librairie à déposer le bilan.
- Les libraires de fonds (qui ne se basent pas sur la nouveauté) seraient encore plus fragilisés étant donné qu'ils ont besoin de délais plus longs pour vendre ces livres qui mettent un certain temps à trouver leur public.
- Pour les nouveautés du côté éditeurs, le raccourcissement de durée de paiement serait catastrophique. Le libraire, forcé de veiller à sa trésorerie à très court terme, réduirait automatiquement le nombre de nouveautés mises en place, en quantité et en nombre de titres. La visibilité des titres en serait fortement affectée sauf pour les best-sellers, ce qui pèserait sur la diversité de l'offre culturelle. Seuls les éditeurs de best-sellers auraient encore une place au détriment de l'offre éditoriale de notre Fédération.

¹ Le SLFB rassemble plus de 80 librairies indépendantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il représente la profession dans toutes les instances de la Fédération. <https://www.leslibrairiesindependantes.be/>

² L'ADEB rassemble plus de 80 éditeurs et distributeurs actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses membres réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 300 millions d'euros. <https://www.adeb.be/>

³ Le PILEn accompagne les professionnels du livre à travers les mutations de la chaîne du livre. Le PILEn est porté par six associations professionnelles de la chaîne du livre belge : Bela asbl - Scam, l'ADEB (Association des Éditeurs de Belgique), les Éditeurs singuliers, le SLFB (Syndicat des Libraires francophones de Belgique), l'APBFB (Association des professionnels des Bibliothèques francophones de Belgique) et la FIBBC (Fédération interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires catholiques). <https://pilen.be/>

Vous devez également replacer cette proposition dans un contexte économique très dégradé pour le secteur du livre. Les ventes sont en repli de près de 10% en nombre d'exemplaires vendus depuis le début de cette année. Les prix de production ont explosé entre début 2022 et fin 2023 (selon le type d'ouvrage, l'augmentation va de 30 à 100% !). Il ne faut en aucun cas apporter de nouveaux éléments de déséquilibre dans les composantes économiques.

Nous vous proposons de soutenir une exemption au plafonnement des délais de paiement au profit de la filière du livre, comme ce fut le cas en France en 2010 lors de la directive européenne relative aux retards de paiement dans les transactions commerciales.

Vous trouverez ci-joint une prise de position commune préparée par la fédération européenne (EIBF), des libraires ainsi que celle représentant les éditeurs (FEP), qui fournit des détails supplémentaires sur la justification de la situation actuelle et sur les conséquences potentielles de la proposition de la Commission sur notre secteur. Nous joignons également un projet d'amendement appelant à l'exclusion du secteur du livre.

Nous restons à votre disposition pour toute explication et vous prions d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SLFB

Pour l'ADEB,

Gaëlle Charon, Délégué Générale

Benoît Dubois, Directeur



Pour le PILEn

Geoffroy Wolters, Coordinateur

